



## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018**

Partie 1 – Rapport semestriel d'activité

Partie 2 – Information financière semestrielle résumée

Partie 3 – Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle résumée

Partie 4 – Attestation du responsable du rapport financier semestriel

**ILIAD SA**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018)**

Aux Actionnaires

### **ILIAD SA**

16, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ILIAD SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 « Nouvelles normes et interprétations » de l'annexe qui expose l'incidence de l'application de la norme IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 septembre 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Thierry Leroux

Jean-Paul Séguret

François Buzy



Société anonyme au capital de 13.062.510,20 euros  
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris  
342 376 332 R.C.S. PARIS

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 4 septembre 2018

Thomas Reynaud  
Directeur Général d'Iliad